

LES COMMUNES EN ROUTE VERS LE « ZÉRO PHYTO »

Les pesticides impactent les eaux de surface et souterraines, ainsi que les animaux et plantes qui y vivent. Rappelons notamment la pollution par résidus de pesticide constatée en 2008 dans la vallée du Samson à Gesves qui a anéanti plus de 80% de la population de poissons de la zone amont. La Wallonie, consciente de ces nuisances environnementales et du risque qui pourrait exister pour la santé humaine, a mis en place une législation visant à interdire totalement l'usage des pesticides sur le domaine public d'ici juin 2019. Depuis le 1^{er} juin 2014, les administrations publiques doivent s'inscrire dans un programme de réduction des pesticides. Toutes les communes wallonnes sont donc aujourd'hui en route vers le « zéro phyto » et testent des solutions alternatives pour éliminer les adventices.

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) a souhaité faire durant l'hiver 2016-2017 un état de la situation de l'usage des pesticides et des mesures alternatives mises en place par ses 23 communes partenaires. Une enquête a donc été lancée et 21 administrations communales ont répondu favorablement à celle-ci. Les résultats de cette enquête sont présentés dans cet article dont l'objectif est de partager les expériences acquises ces dernières années.

L'implication des communes

Le cheminement vers l'abandon total de l'usage de pesticides est assez variable pour les communes partenaires du CRHM. Ce sont 6 communes qui ont déjà renoncé totalement à leur emploi sur le domaine public. La première est en « zéro phyto » depuis janvier 2013 déjà. Pour les 15 autres communes, certains pesticides sont encore utilisés. Le plus souvent, seuls les cimetières sont encore traités à l'herbicide. La gestion de certaines plantes invasives telles les renouées asiatiques est également parfois réalisée à l'aide d'herbicide. Un plan de gestion différenciée des espaces verts est appliqué pour 6 de ces communes.

Afin de remplacer l'usage des pesticides, les communes utilisent en moyenne 10 mesures alternatives différentes. Progressivement, de nouvelles techniques sont testées et adoptées afin d'assurer un entretien plus respectueux de l'environnement des différents espaces verts que peut compter une commune : abords des places et bâtiments publics, zones de parcs et jardins, bords de voiries, cimetières, talus...

Des techniques curatives mécaniques



La technique mécanique la plus utilisée est le désherbage manuel des adventices à l'aide d'outils par les ouvriers communaux, pratiqué dans 18 des communes ayant répondu à l'enquête. Cette mesure curative est immédiatement applicable par le

personnel et ne demande pas d'investissement en matériel conséquent. Elle est par contre très énergivore en temps et fastidieuse pour les ouvriers qui n'apprécient pas toujours ce retour à un travail manuel. Il est aussi nécessaire de répéter régulièrement cette action pour obtenir un résultat convenable. Cette technique est moyennement satisfaisante pour les communes l'ayant adoptée.



Des brosses spécifiques sont aussi régulièrement utilisées sur un camion (dans 13 communes), sur une débroussailleuse (dans 8 communes) ou encore sur un motoculteur (dans 7

communes) pour enlever les adventices et nettoyer les filets d'eau, les bords de voirie et certaines autres surfaces de sol. La rapidité de traitement des surfaces et une bonne efficacité sont pointées par les communes. Par contre, cette mesure demande un investissement qui peut être parfois important (camion).

Les brosses ont tendance à s'user rapidement. Les surfaces traitées sont abrasées et un risque de dégradation prématurée des surfaces (surtout les joints cimentés) est à envisager. Le camion et le motoculteur ont un encombrement qui ne permet pas de passer partout. Quant à la débroussailleuse munie d'une brosse, elle est plus maniable mais projette des cailloux ce qui peut engendrer des dégâts ou un risque pour les passants et utilisateurs. Ces techniques sont jugées par les communes moyennement satisfaisantes (camion et débroussailleuse) à satisfaisantes (motoculteur).

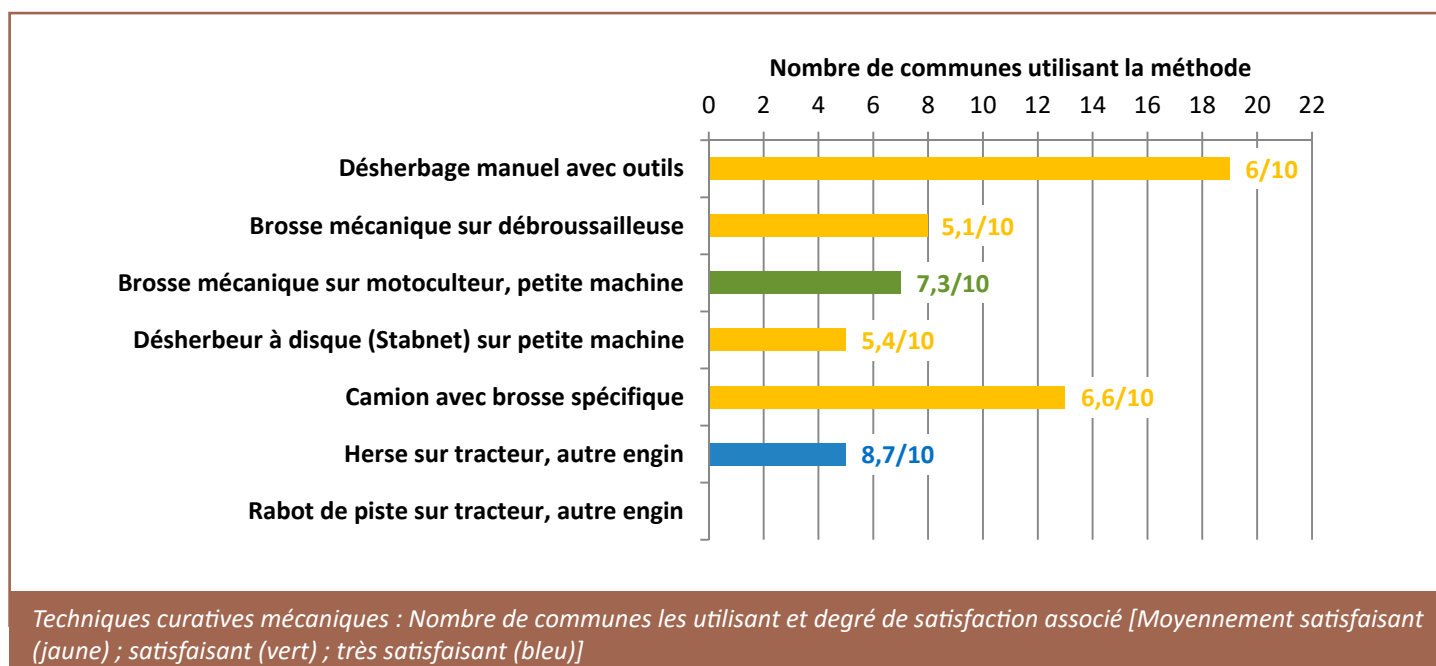
Un désherbeur à disque (type « StabNet ») est parfois utilisé (dans 5 communes) pour traiter les allées de graviers, dans les cimetières essentiellement. Les résultats avec cette machine dépendent beaucoup de la maîtrise de la technique et cela demande au personnel communal un peu de temps d'adaptation avant d'arriver à un résultat satisfaisant. La satisfaction est moyenne pour cette technique.



Une herse sur un petit tracteur est aussi parfois employée (dans 4 communes) pour traiter les surfaces en graviers ou terreuses. Les racines

des adventices semblent efficacement arrachées et le degré de satisfaction des communes pour cette technique est très satisfaisant. Enfin, notons qu'aucune commune partenaire

du CRHM n'emploie actuellement de rabot de piste pour traiter le même type de surfaces.

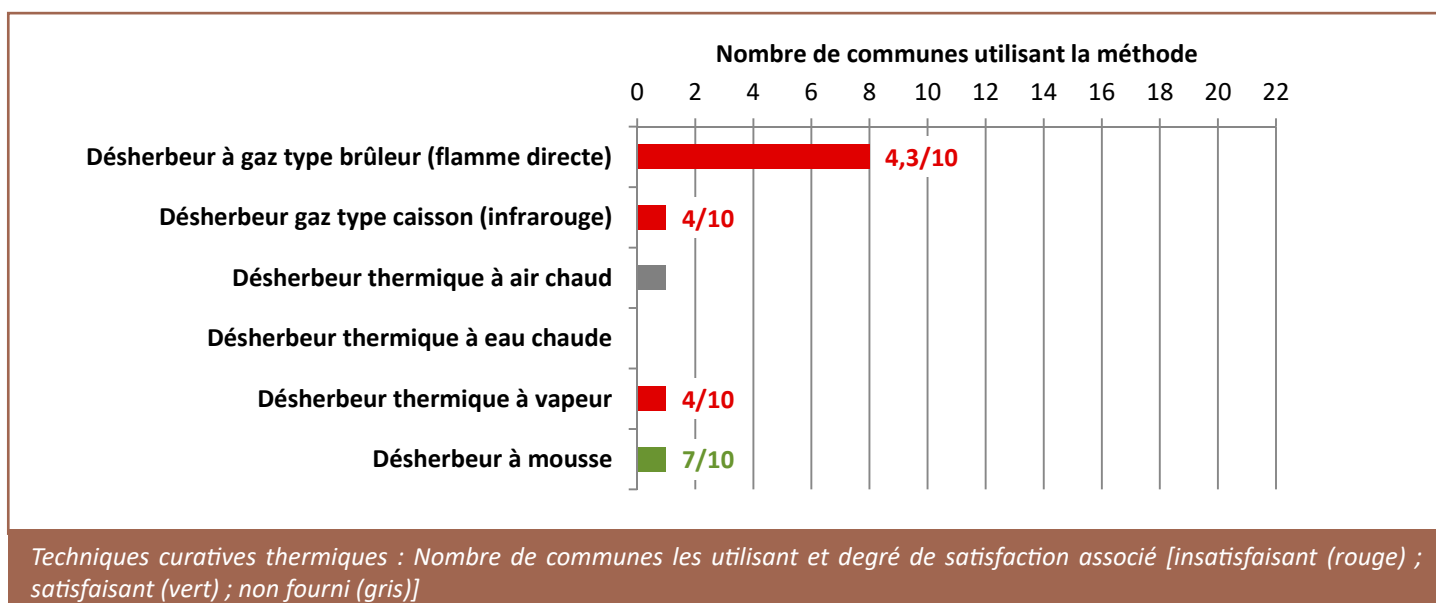


Des techniques curatives thermiques



Les techniques thermiques (à flamme directe, à caisson infrarouge, à air chaud, à eau chaude, à vapeur ou à mousse) utilisent la chaleur pour détruire les adventices. D'une façon globale, elles sont peu utilisées par les communes ayant répondu à l'enquête. Seul le dés herbeur à flamme directe est utilisé par 8 communes. Cet appareillage, peu

onéreux à l'investissement, permet de traiter des surfaces peu accessibles avec d'autres engins tels les trottoirs et les bords de façade des bâtiments publics. L'utilisation d'une bonbonne de gaz pour générer la flamme semble peu appréciée par les opérateurs qui mettent en avant un inconfort à l'utilisation lié au poids et à la chaleur de l'appareillage. Un risque d'embrasement de certains matériaux (tapis de feuilles, haies, poubelles...) est également à prendre en considération. La consommation de gaz est également élevée. Ces techniques semblent peu satisfaisantes auprès des communes partenaires du CRHM.



Des techniques préventives



Certaines techniques permettent de limiter la prolifération des adventices. Le paillage du sol (écorces, résidus de taille de haie...) dans les parterres, le placement de bâches en géotextile, l'utilisation de

plantes couvre-sol sont employés par de nombreuses communes (de 14 à 17). Ces procédés sont satisfaisants pour les communes les ayant adoptés, même s'ils demandent un certain savoir-faire technique lors du placement. Il est aussi nécessaire d'assurer un suivi dans le temps (recharge en paillage, entretien des plantes couvre-sol...)

L'enherbement des surfaces, particulièrement les allées des cimetières, est également pratiqué par 16 communes ayant répondu à l'enquête. Cette technique demande une bonne maîtrise du mélange de graines qui est sélectionné et nécessite une tonte appropriée régulière. La satisfaction est bonne pour cette technique.

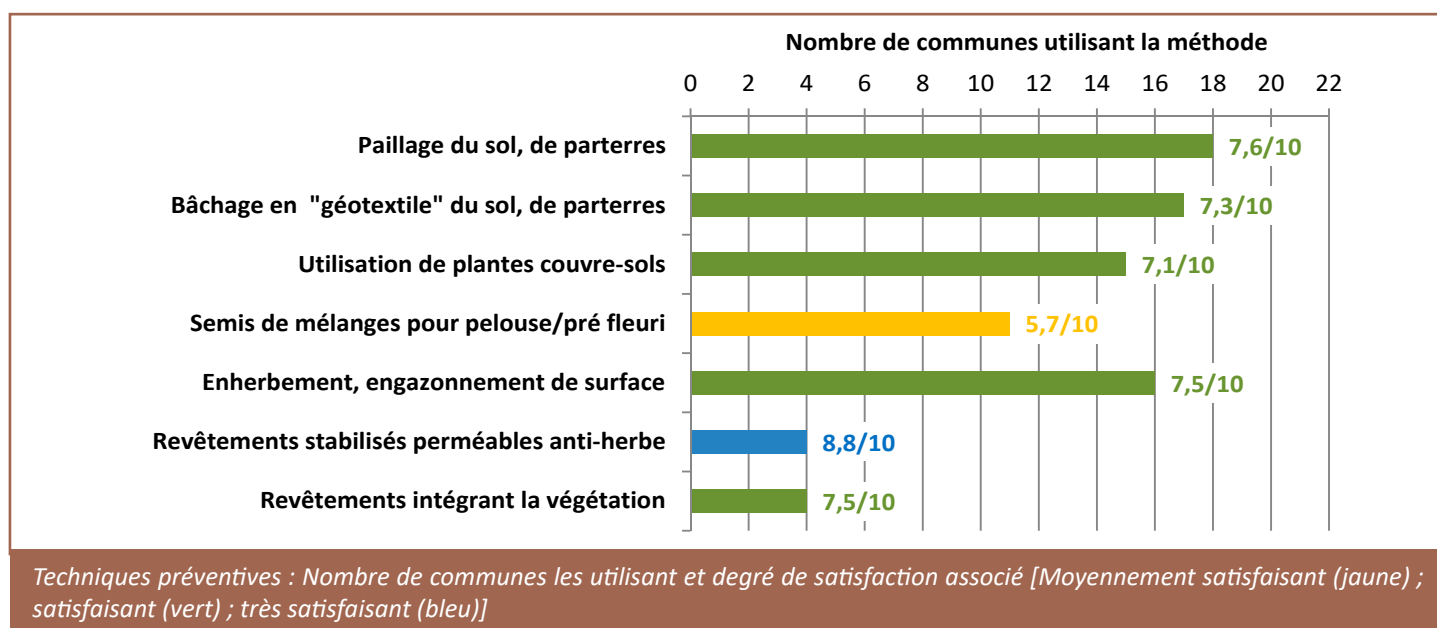


La mise en place de prés fleuris a été réalisée dans 11 communes. Le semis du pré fleuri est aisé et le résultat lors de la première année est généralement satisfaisant. Par contre, certaines communes pointent un aspect

peu esthétique après la floraison, des difficultés d'entretien, une dominance des graminées lors des années suivantes et donc une couverture végétale peu pérenne. Cette technique demande une bonne maîtrise, un choix d'espèces adaptées et au minimum partiellement vivaces. Ces prés fleuris sont moyennement satisfaisants pour les communes les ayant adoptés.



Enfin, les revêtements stabilisés perméables (agglomérats de cailloux) ou des revêtements intégrant la végétation (dalles alvéolées) sont des techniques également employées par 4 communes pour la couverture de certains parterres ou de surfaces de parking. Elles sont plutôt onéreuses à l'installation et nécessitent un placement précis et correct des matériaux si l'on veut une durabilité dans le temps, mais demande par la suite peu d'entretien. Le degré de satisfaction pour ces deux procédés est bon à très bon pour les communes les utilisant.



D'autres techniques aussi

D'autres techniques permettent de réduire parfois considérablement le temps consacré au désherbage des adventices. Ainsi, rejointoyer et entretenir correctement les joints des filets d'eau et autres dallages permet

d'éviter la repousse des « mauvaises herbes » pour 5 à 10 ans. Même si ces travaux demandent du



temps au personnel communal, leur efficacité par la suite permet de limiter le traitement des adventices. Ce sont 9 communes qui ont adopté cette technique et elles en sont très satisfaites.

Une très grande majorité des communes (19) pratique également le fauchage tardif, depuis longtemps parfois. Cette pratique, maîtrisée par les communes, limite le travail de tonte et favorise la biodiversité. Elle est jugée très satisfaisante par les communes ayant répondu à l'enquête.

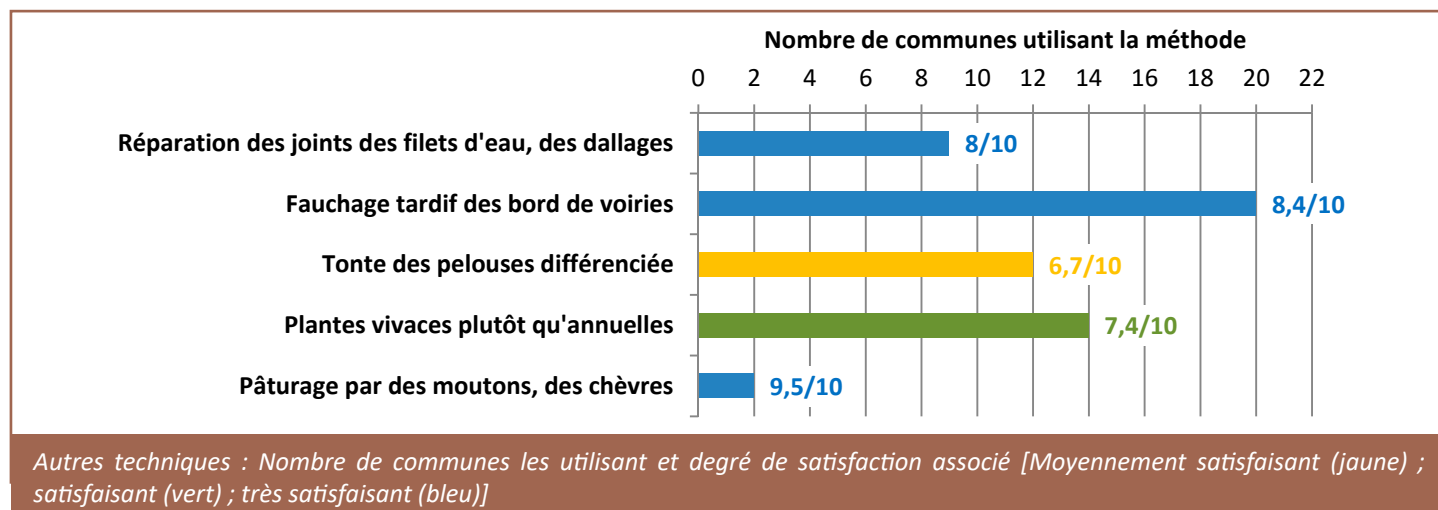
Dans les bacs de fleurs et les parterres, l'emploi de plantes vivaces à la place d'espèces annuelles est aussi pratiqué par 13 communes. Celles-ci une fois développées occupent plus d'espace et limitent la pousse des adventices, ainsi que le temps de travail passé chaque année à planter et replanter. Par contre, les communes pointent un problème de stockage des jardinières en hiver qui ne peuvent être vidées et empilées, ainsi qu'un aspect hors saison de végétation parfois peu esthétique. Cette mesure est jugée satisfaisante par les communes.



La tonte différenciée des pelouses consiste à laisser monter en fleurs certaines zones de pelouse afin d'augmenter la biodiversité et permet de réduire le temps consacré à l'entretien de la surface enherbée. Douze communes pratiquent cette technique et est évaluée comme moyennement satisfaisante. Après la tonte annuelle, l'aspect de la pelouse n'est pas esthétique et celle-ci n'est plus verte comme les zones tondues régulièrement. Certains citoyens n'apprécient pas toujours cette pratique car cela génère beaucoup de graines dans l'environnement et qu'il y a un côté « non entretenu » difficile à accepter. Il est conseillé aux communes de tondre les contours de ces zones pour bien montrer au citoyen qu'il ne s'agit pas d'un manque d'entretien mais bien d'un choix délibéré de gestion.



Enfin, deux communes utilisent des chèvres ou des moutons en pâturage de zones enherbées. Cette technique, bien que plus anecdotique, peut s'avérer utile pour des zones de pentes, au relief plus accidenté ou pour de larges surfaces à entretenir. Les deux communes ayant adopté cette méthode sont d'ailleurs très satisfaites des résultats obtenus.



Montrer l'exemple aux citoyens

Bien que l'utilisation des pesticides par les gestionnaires publics ne représente qu'une faible part de l'utilisation globale des pesticides en Wallonie (4,3% en 2010*), il est important que les administrations locales montrent l'exemple aux citoyens. Couplé à l'utilisation de mesures alternatives, la sensibilisation des citoyens via des panneaux explicatifs, des articles dans les bulletins communaux, l'organisation de séances d'information ou de journée « sans pesticides » par les communes permettra non seulement de faire comprendre la nouvelle ligne

de conduite des pouvoirs locaux mais aussi d'inciter les citoyens à réduire leur propre consommation des pesticides dans leurs propriétés privées.

Article rédigé par la cellule de coordination du CRHM sur base d'une enquête menée entre décembre 2016 et mars 2017 auprès de 21 de ses communes partenaires.

Vous souhaitez obtenir d'autres témoignages et des compléments d'information sur les différentes techniques, consultez le site très complet du Pôle wallon de gestion différenciée : www.gestiondiffereciee.be

(*) Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (2014), SPW Editions